

qu'est-ce que L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

QUELQUES DÉFINITIONS...

COMMISSION EUROPÉENNE

« L'agriculture biologique est une méthode de production agricole qui offre au consommateur une nourriture savoureuse et authentique tout en respectant les cycles naturels des plantes et des animaux. »

(www.ec.europa.eu)

MINISTÈRE FRANÇAIS EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

« L'agriculture biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels.

Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. »

(www.agriculture.gouv.fr)

INRA (INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE)

« Les principes de l'AB incluent [donc] une dimension éthique qui se traduit par des objectifs écologiques, mais aussi sociaux et humanistes (solidarité internationale, rapprochement des producteurs et des consommateurs) et économiques (entreprises à taille humaine, effets positifs sur l'emploi). »

(www.inra.fr)

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS DE LA FAO

« L'agriculture biologique est un système de gestion globale de la production qui exclut l'utilisation d'engrais, de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés, réduit au maximum la pollution de l'air, du sol et de l'eau, et optimise la santé et la productivité de communautés interdépendantes de végétaux, d'animaux et d'êtres humains. »

(www.codexalimentarius.net)



GRANDES DATES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN FRANCE

- **1920** Début de l'agriculture biologique à l'initiative d'agronomes, médecins, agriculteurs et consommateurs, en Europe et au Japon.
- **1960** Développement de l'AB en France sous l'impulsion de la société Lemaire Boucher et de l'association « Nature et Progrès ».
- **1981** Reconnaissance de l'AB par les pouvoirs publics français et création d'une commission nationale chargée de son organisation et de son développement.
- **1985** Création du logo AB.
- **1991** Premier règlement européen sur les productions végétales biologiques.
- **1997** Premier plan en faveur de l'agriculture biologique élaboré en collaboration avec la FNAB et lancé par Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture.
- **2001** Création de l'Agence Bio en France.
- **2007** Lancement par l'État du plan d'actions « Agriculture Biologique : horizon 2012 ».
- **2009** Nouveau règlement européen sur la production et la transformation de produits biologiques.



Avec le soutien de :



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI des principes fondateurs à la modernité

LES PRINCIPES FONDATEURS

> PRATIQUES AGRICOLES

- Non utilisation de produits chimiques de synthèse, refus des OGM
- Utilisation de variétés végétales et animales adaptées aux conditions naturelles
- Conduite des cultures en activant les leviers agro-écologiques : rotation des cultures, respect du sol, utilisation de matières organiques, lutte biologique, ...
- Souci du bien-être animal : espace de vie, espace d'exercice, refus des traitements allopathiques préventifs, ...
- Protection et développement de la biodiversité

> ÉTHIQUES

- Respect de la santé humaine et animale
- Respect des écosystèmes naturels
- Engagement dans une production de qualité respectueuse de l'environnement
- Maintien d'une agriculture à taille humaine ancrée dans les territoires
- Valorisation des rapports de proximité : priorité à la distribution locale, création d'emplois localement, ...
- Valorisation des rapports de coopération plutôt que de compétition

LA MODERNITÉ

« Loin d'être un retour au passé, l'agriculture biologique se situe au cœur de la modernité agronomique actuelle. »

(www.agriculturebio.org)

Des programmes d'expérimentations et de recherches agricoles ainsi que des études socio-économiques sont menés :

• DANS LE MONDE :

FAO : lancement du projet ORCA : programmes de recherche en lien avec les besoins des agriculteurs et transformateurs dans les pays en développement
ISOFA : société internationale de recherche en AB : coopération entre chercheurs, transfert des connaissances, ...

• **EN EUROPE** : Les différents programmes-cadres de l'Union européenne, depuis 1990, ont permis des recherches sur l'agriculture biologique dans des domaines aussi différents que le bien-être animal ou les systèmes de certification, l'analyse de la diversité en production biologique et la protection des sols.

• EN FRANCE, PARMIS NOMBREUX PARTENAIRES DE LA RECHERCHE :

INRA : entre autres, initiateur du projet européen SOLIBAM pour l'agriculture biologique.
ITAB (Institut technique de l'agriculture biologique) : programmes de recherches diversifiés, dans les domaines de l'élevage, des grandes cultures, du maraîchage ou encore des études sur la qualité des produits (qualité des blés et pain bio).



Avec le soutien de :



un cahier des charges RIGoureux une GARANTIE pour Le consommateur

LES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE BIOLOGIQUE S'ENGAGENT À RESPECTER LE CAHIER DES CHARGES ÉTABLI PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- **règlement n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007**
relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.
- **règlement (CE) n°889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008**
portant modalités d'application du règlement (CE) n°834/2007 du Conseil.

Ce cahier des charges privilégie les pratiques respectueuses de l'environnement et du bien-être animal. Les opérateurs de la filière, pour avoir le droit d'apposer le logo de l'Union européenne, sont soumis à des contrôles stricts.



CONTRÔLES DES OPÉRATEURS

Les opérateurs de la filière bio : producteur, transformateur, distributeur :

- déclarent leur activité à l'Agence Bio ;
- sont contrôlés et certifiés par l'un des organismes agréés par les pouvoirs publics.

TRAÇABILITÉ DES PRODUITS

Grâce aux contrôles, la traçabilité est optimale, d'autant plus si la filière est locale.

Les importations de produits bio sont réglementées par l'Union européenne et contrôlées par les états membres importateurs.



LE LOGO OFFICIEL

Lorsque vous achetez un produit portant le label bio de l'Union européenne, vous avez la certitude que :

- > au moins 95% des ingrédients du produit sont issus de la production biologique ;
- > le produit est conforme aux règles du système officiel de contrôle ;
- > le produit provient directement du producteur ou du préparateur dans un emballage scellé.



LE LOGO FRANÇAIS

D'utilisation volontaire, la marque AB permet aux professionnels qui respectent les règles d'usage, d'identifier de manière spécifique leurs produits. Elle guide le consommateur grâce à une reconnaissance visuelle rapide.

Propriété exclusive du ministère français en charge de l'agriculture, la marque AB garantit le respect de la réglementation en vigueur en Europe.

QUELQUES MARQUES PRIVÉES FRANÇAISES



BIO COHÉRENCE

« C'est un cahier des charges français qui complète la réglementation européenne ; une démarche de progrès ;

une implication dans les domaines économique, social et environnemental. »



« La marque DEMETER a été créée dans les années 1930 ; son cahier des charges

inclut l'approche biodynamique ; les opérateurs Déméter sont aussi certifiés selon les normes européennes en vigueur. »



« NATURE & PROGRES est à l'origine du premier cahier des

charges biologique en France, en 1972 ; cette marque indépendante est basée sur des cahiers de charges associatifs et une charte éthique globale. »



Avec le soutien de :



L'association de LA FILIÈRE BIOLOGIQUE en RÉGION Centre BIO Centre

BIO CENTRE EST L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE
DE LA RÉGION CENTRE REGROUPANT TOUS LES ACTEURS
DE LA FILIÈRE BIOLOGIQUE :
PRODUCTEURS, PRÉPARATEURS, DISTRIBUTEURS,
INSTITUTIONS ET CONSOMMATEURS.



SES OBJECTIFS

- > Structuration des filières
- > Représentation des producteurs biologiques de la région Centre et développement de la production biologique
- > Accompagnement des opérateurs de l'aval dans leurs projets
- > Communication et promotion des produits biologiques régionaux en restauration collective, auprès du grand public et des professionnels
- > Sensibilisation des partenaires institutionnels et défense des intérêts de la filière.

UNE DOUBLE VOCATION

- Une mission de **groupement régional des agriculteurs biologique (GRAB)** : à partir des préoccupations des agriculteurs, mise en œuvre d'actions en termes de développement technique, de recherche-développement, de formation et de défense des intérêts des producteurs.
- Une mission à caractère **interprofessionnel** : mise en relation des opérateurs de l'amont et de l'aval pour organiser et renforcer les filières ; soutien aux entreprises souhaitant développer une activité biologique.

UNE IMPLICATION NATIONALE

- Au sein d'un réseau pour le développement de l'agriculture biologique : FNAB, Agence Bio, BRIO.
- Par des actions interrégionales en partenariat avec d'autres associations du réseau : « Porc Bio Cœur de France », développement de la culture des légumes de plein champ AB, ...



www.bio-centre.org



Avec le soutien de :

